

Séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf septembre à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 septembre 2019

Présents : MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal **CHAMPHOYAU** Dominique, **DECHAINE** Bruno, **PAPIN** Stéphane et **ROBICHON** Hervé.

Absent: **SITEAU** Anthony

Secrétaire de séance : **BLANCHARD** Agnès

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

AVENANT À LA CONVENTION INITIALE ACTES RÉGLEMENTAIRES ET ACTES BUDGÉTAIRES DU 25 JUILLET 2012

Depuis la signature de la convention, l'application ACTES a évolué et permet dorénavant de transmettre l'intégralité des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité.

Afin de pouvoir transmettre la totalité des actes relatifs à la commande publique et à l'urbanisme par voie électronique, le conseil municipal doit délibérer en ce sens et autoriser M. le Maire à signer l'avenant.

Après débat et vote à l'unanimité, le conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant qui sera établi par la préfecture.

SONDAGE SUR LA POSITION DES COMMUNES SUR DES PROJETS ÉOLIENS, PHOTOVOLTAÏQUES OU DE MÉTHANISATION

- Quel est l'avis du conseil lorsqu'un projet éolien, photovoltaïque ou de méthanisation se développe sur le territoire de la commune ?

Le conseil ne souhaite pas d'autre parc éolien sur la commune, elle serait favorable à un projet de méthanisation ou de photovoltaïque.

- Quel est l'avis du conseil lorsqu'un projet éolien, photovoltaïque ou de méthanisation se développe sur le territoire d'une commune voisine ?

Le conseil est pour le photovoltaïque et la méthanisation et se réserve pour l'éolien.

- Quels sont les projets éoliens, photovoltaïques ou de méthanisation en cours sur la commune et à quel stade d'avancement sont-ils ?

Il n'y a aucun projet en cours sur le territoire de la commune.

DEVIS INSTALLATION SYSTÈME D'ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOT

Un seul devis a été reçu. Le montant étant de plus de 10 000 euros, le conseil souhaite avoir d'autres propositions.

REMBOURSEMENT À UN ÉLU (jeux intercommunaux)

Pour l'organisation des jeux intercommunaux, des fournitures diverses ont été achetées, dans des magasins et sur des sites internet où la commune n'avait pas de compte.

M. Étienne FOUCHÉ a fait l'avance des frais pour un montant de 248,64 €.

Le conseil accepte de rembourser M. Fouché sur présentation des justificatifs.

REMBOURSEMENT À UN ÉLU (réparation radiateur tracteur)

Des réparations ont été prévues sur le tracteur, il y en a pour 516 €. L'entreprise qui répare le tracteur se situe à Angoulême et ne veut pas faire d'ouverture de compte pour la collectivité.

Donc M. le Maire a fait un chèque de 516 € pour le règlement de la facture de la réparation du radiateur du tracteur Landini.

Le conseil décide de rembourser M. le Maire sur présentation de la facture.

**PRIX D'ACHAT DE PARCELLES POUR LA MISE EN PLACE DE RÉSERVES INCENDIE
CHAMP DUSSEAU ET CLUSSAIS**

Le conseil a accepté par délibération, 11/19, l'approbation de la DECI et par délibération, 12/19, l'achat de 2 parcelles à (M. GEMOT et M. CHAMPHOYAUX) pour la réalisation de la mise en conformité de la DECI.

Le cabinet de géomètre METAIS a procédé au plan de division et de bornage de la parcelle située à CHAMP DUSSEAU et à CLUSSAIS.

Il convient d'accepter le prix de 2 euros du mètre vu avec les vendeurs. La parcelle de CHAMP DUSSEAU fait une superficie de 318 m². Soit 636 € plus les frais de notaire et la parcelle de CLUSSAIS à une superficie de 292 m². Soit 544 € plus les frais de notaire.

Après étude des dossiers, le conseil accepte la proposition de prix de deux euros du mètre. Autorise M. le Maire à signer tous dossiers afférents à ces achats.

RENOUVELLEMENT CONTRAT INTÉRIMAIRE

(M. ROBICHON ne participe pas au débat ni au vote)

Fin septembre, les contrats des 2 intérimaires arrivent à terme.

Un contrat pris auprès du CDG 79, pour 20 heures semaine, qui peut être renouvelé jusqu'au 7 mai 2020 et un contrat auprès de l'AIPM non renouvelable.

Après débat, le conseil décide par -4 abstentions - 8 votes pour et - 0 contre, de renouveler le contrat intérimaire pris auprès du Centre de Gestion 79 jusqu'au 7 mai 2020, pour 20 heures par semaine.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

M. le Maire explique que la campagne municipale est en cours, qu'il brigue un second mandat et souhaite savoir qui veut continuer. Pour le moment 4 personnes souhaitent renouveler leurs mandats, 5 veulent arrêter et 4 sont indécis.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Demande de subvention des JSP de Sauzé-Vaussais pour l'achat de tenue de sport et d'équipement sportif. Le conseil décide de l'ajouter à la liste des subventions versées aux associations.

Aménagement centre bourg, 5 plis sont arrivés 2 pour l'aménagement végétal et 3 pour les réseaux et voiries les offres ont été transmises au Maître d'ouvrage. Prochaine réunion de la commission pour l'analyse des offres le 02 octobre à 16h. Le tableau définitif de financement sera présenté à la prochaine séance de conseil.

Lors de la précédente réunion, le conseil a donné l'autorisation à M. le maire de renégocier les contrats d'assurance, la compagnie retenue est Allianz pour une économie d'environ 1 000 € annuelle.

Les supporters du club de foot de Clussais La Pommeraie réclament des tribunes pour venir encourager les joueurs par tous les temps.

Le secrétariat de mairie sera fermé pour réunion et formation le 24 septembre les 15, 22, 23 octobre et le 12 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h05

Prochaine séance le 17 octobre 2019

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**